



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE  
Vallée-Jonction

**Objet : Règlement n° 422-03-2022**

#### AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 15 mars 2022, il a été adopté le règlement numéro 422-03-2022 « **Règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil – Abrogeant le règlement numéro 364-09-2016** ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 28 mars 2022.

Mario Caron

Mario Caron, OMA  
Directeur général  
et greffier-trésorier